

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 9 décembre 2019

**DECLARATION D'ENGAGEMENT POUR L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE - SIGNATURE AVEC L'AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans une perspective de transition écologique et énergétique du territoire mantais en vue de s'adapter au changement climatique, la Ville de Mantes-la-Jolie a initié, depuis quelques années, différentes démarches, notamment en matière de réduction de la consommation d'énergie du patrimoine communal bâti, de diminution des gaz à effet de serre émis par le parc de véhicule communal, de gestion plus durable des déchets, d'éducation à l'environnement et la participation citoyenne, mais aussi de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a accompagné la Ville dans ces démarches en participant au financement de certaines actions telles que la réalisation d'un audit des pratiques dans l'utilisation des produits phytosanitaires, la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée et de l'éco-pâturage, l'acquisition de matériels alternatifs, ou encore la végétalisation des deux cimetières communaux.

Cet acteur majeur, œuvrant en faveur de la préservation des ressources en eau, du maintien d'un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients, propose aux acteurs du bassin Seine-Normandie de signer, sur son site Internet, une déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.

En approuvant cette déclaration, la collectivité signataire s'engage à :

- prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique,

- assurer, sur son domaine et son territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :
 - réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
 - préserver la qualité de l'eau,
 - protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
 - prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues,
 - anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.
 - impliquer ses collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique,
- décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de son territoire et de son domaine de compétence,
- mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci,
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions,
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la stratégie approuvée en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie et le Préfet coordonnateur de bassin invitant les acteurs de territoires à s'engager pour préserver les ressources en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients,

Considérant la proposition de l'Agence de l'Eau Seine Normandie de signer la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique,

Considérant l'engagement de la Ville de Mantes-la-Jolie et ses actions menées en faveur de la transition écologique et énergétique de son territoire,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer sur le site Internet la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique proposée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels éventuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET